

CrelanCo
Société coopérative
Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles
RPM 0403.263.840

Avis de convocation à l'assemblée générale statutaire du 30 avril 2026

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la société CrelanCo SC à l'assemblée générale statutaire qui aura lieu le **jeudi 30 avril 2026 à 14.30 heures**, à Kinepolis situé au Boulevard du Centenaire 20 à 1020 Bruxelles, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2025.
2. Rapport du commissaire sur l'exercice 2025.
3. Approbation des comptes annuels sur l'exercice 2025.
4. Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2025.
5. Prise de connaissance du test de l'actif net pour les distributions.
6. Décharge aux administrateurs non-exécutifs et aux membres du comité de direction pour leur gestion durant l'exercice 2025.
7. Décharge au commissaire pour sa mission durant l'exercice 2025.
8. Approbation du prolongement du mandat du commissaire d'EY Réviseurs d'entreprises, représenté par Christophe Boschmans et Geert Van Mol, pour un terme de trois ans et fixation de l'honoraire.
9. Approbation de la nomination de Martine Tempels en tant qu'administrateur non-exécutif, à partir du 30 avril 2026, pour une période de six ans.

Conformément à l'article 23 des statuts et à l'article 6:74 du CSA, les actionnaires qui souhaitent participer à l'assemblée générale doivent notifier leur intention par lettre (à l'attention du general office, Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles) ou par e-mail (avag@crelan.be) au plus tard quatre jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale, soit **le vendredi 24 avril 2026**, en indiquant leurs nom, adresse et nombre d'actions coopératives qu'ils possèdent.

Conformément à l'article 25 des statuts, les actionnaires qui souhaitent donner une procuration à un autre actionnaire peuvent obtenir les formulaires adéquats sur simple demande auprès du general office (avag@crelan.be). Seules les procurations sur les formulaires imprimés de la société sont considérées comme valables. Cette procuration doit parvenir au siège social de la société au moins quatre jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale, soit **le vendredi 24 avril 2026**. Elles doivent être adressées au general office (Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles) soit par lettre recommandée ou y être déposées contre accusé de réception, soit par e-mail (avag@crelan.be).

Conformément à l'article 28 des statuts, le rapport de gestion, les comptes annuels et le rapport du commissaire seront mis à disposition sur le site web de la société (voir le lien suivant <https://www.crelan.be/fr/cooperateurs/newsroom/crelanco-assemblee-generale-30-avril-2026>) ou au siège social de la société.

Le conseil d'administration de CrelanCo SC.